

de M. Raoul Perrotte
Secrétaire de S. M. des Bénédictins

419
le 4 juillet 1851

Monsieur le Secrétaire

J'ai l'honneur de vous annoncer que les ouvrages
de M. M. les Bénédictins, après avoir été examinés
dans les salles de l'Académie dans le courant
du mois d'avril dernier ont été exposés
pour la fois le 10 juin suivant en douze cahiers
adressés à S. M. le Ministre d'Etat. Je notifie
pour éviter la confusion au moment du débarras
que les cahiers Numérotés 1-2-3-4-5-6-7 et 8
contiennent seuls l'envoi de l'Académie, celle
portant le Numéro 9-10-11 et 13 contiennent
comme à l'ordinaire les objets appartenant aux
Bénédictins d'entre en France au commencement
de l'année courante.

Je joins à ma lettre pour que vous veuillez
bien le mettre sous les yeux un tableau comparatif
en quatre feuillets une feuille par section principale
des travaux exécutés par M. M. les Bénédictins
pour l'année 1850 et de ceux qui restent à faire
d'après le règlement pour la dite année.
Les observations qu'il contiennent visent complètement
la position de chacun en face de ses obligations
Je me trouvais à y ajouter quelques recommandations
d'indulgence en faveur de ceux de M. M. les
Bénédictins qui n'ont point exécutés leurs
devoirs académiques pour avoir mal utilisé
le temps qu'ils se font pour accomplir les travaux
qu'ils avaient entrepris.

à son Excellence
le Ministre d'Etat

Le 15 Juin 1854 430

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur d'annoncer à V. Exc. que les ouvrages
de M. les Bénédictins pour l'année 1853 approuvés
et envoyés dans les salles de la Bibliothèque au mois de Juin
ont été envoyés pour Paris le 10 Juin par
l'intermédiaire de la Maison Gallimard de Rouen qui
les a dirigés par l'avis de M. jusqu'à Marseille sur
le paquebot Annacore et Mathélin. Ces livres sont
arrivés en cette ville à M. A. et C. Guibal Corroyeur
en cette ville de M. Bonjean Fichamier et Charles Verrier
de Paris qui selon les instructions de M. le Ministre
l'ont remis en date du 13 Juin 1854 de M. le Ministre
chargés d'acheminer tous les envois de la Bibliothèque
de Marseille à Paris.

L'envoi se compose de 13 Cahiers emballés
par un seul N° d'ordre de 1 à 13 inclusivement et cette
inscription : B. Son Excellence le Ministre d'Etat

Les Cahiers Numérotés 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13
sont les envois de M. les Bénédictins. Ces envois les N°
7, 10, 11, et 13 contiennent les objets que les Bénédictins
ont adressés au 31 de Juin pour autorisation
joindre ensemble à l'envoi. Enfin le Cahier portant
le N° 12 contient le Statut en matière de M. le
Sculpteur résident à Rome lequel fut homologué au
Conseil Général du Département de Seine et Marne
en l'année 1853 de l'arrêté de M. le Préfet de ce
Département et qui fut déposé en date du
26 Juin 1853 N. Exc. M. le Ministre a joint
à l'envoi de M. les Bénédictins.

J'ai fait signer comme d'usage de la feuille
Cette expédition pour être signée par M. le Ministre.

Cette notice n° 8 qui renferme le programme
du Séminaire des Bénédictins auquel fut adressé
Le Cahier portant N° 8. Un tableau de payement
Communié à M. Gilbert au Bénédictin
et l'Académie par S. Exc. le Ministre d'Etat
à M. Gilbert au Bénédictin de la Bibliothèque
arrivés selon l'usage de M. le Ministre pour les travaux
de l'Académie Ministère de l'Instruction
dans les bureaux de l'Etat - les Bénédictins

Je joins à ma lettre un tableau Comparatif divisé
en 4 feuilles de travaux exécutés par les Sursis
avec les obligations que leur impose le Règlement. V. la
4^e feuille Colonne des observations un résumé complet
de la situation de chacun des Sursis en vue
de ses devoirs traduits en langage simple et net
à présent et si le besoin me venait de l'être
à présent en faveur des deux prisonniers
D'ailleurs Grand et Leprieu Sculpteur qui n'ont
point d'emploi leurs obligations sont à l'ordinaire
mis à l'écart et leur faut-il pour leur
travaux qu'ils aient entrepris.

Je suis &c

Je joins à ma lettre un tableau Comparatif
de travaux exécutés par les Sursis
avec les obligations que leur impose le Règlement.
V. la 4^e feuille Colonne des observations un résumé complet
de la situation de chacun des Sursis en vue
de ses devoirs traduits en langage simple et net
à présent et si le besoin me venait de l'être
à présent en faveur des deux prisonniers
D'ailleurs Grand et Leprieu Sculpteur qui n'ont
point d'emploi leurs obligations sont à l'ordinaire
mis à l'écart et leur faut-il pour leur
travaux qu'ils aient entrepris.